
Nombre de membres

Séance du lundi 02 septembre 2019

en exercice: 9

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 août 2019, s'est réunie sous la présidence de Michel SYMANZIK.

Présents : 7

Sont présents: Michel SYMANZIK, Daniel BERGER, Yanick ROSTAING, Jean-François JOLY, Aurélie ANSELME, Gérard BRECHET, Nathalie THIVAUD

Votants: 7

Absents: Marie-Madeleine CADOUX, Cédric CHARPENTIER

Secrétaire de séance: Daniel BERGER

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants :

- Rétrocession d'une partie d'une voie communale à un particulier et mise à jour du tableau des voies communales
- Participation de la commune à la pratique d'activités pour les jeunes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout des points ci-dessus.

Approbation compte-rendu séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 24 mai 2019.

Réfection toiture bâtiment mairie - Demande de subvention à la Région

Une partie de la toiture du bâtiment de la mairie est en mauvais état et nécessite sa rénovation. De plus, l'ancienne cheminée présente un danger important de par sa vétusté ; celle-ci n'étant plus utilisée, pour des raisons de sécurité, sa démolition serait indispensable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant l'urgence et au vu des différents devis demandés, décide la réfection de la couverture du bâtiment de la mairie et la dépose de l'ancienne cheminée, retient l'entreprise Savoie MASSIF pour un montant total H.T. de 24.763 € et sollicite, auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention la plus élevée possible.

Admission en non-valeur n° 2302660231

Monsieur le Maire rappelle la demande en non-valeur n° 2302660231. Par délibération n° DE_2019_024 en date du 24 mai 2019, il avait été décidé de mandater la somme global de 13 187,50 € en 2 parts : 1187,50 € sur le budget 2019 et 12000€ sur le budget 2020.

Or le Trésor public a rejeté le mandat correspondant à cette écriture pour la raison qu'il n'est pas possible de prendre en compte seulement une partie de cette créance (problème lié au logiciel).

Les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur n'étant pas inscrits au Budget général 2019, les écritures seront passées sur l'exercice 2020.

Recensement de la population

Le prochain recensement de la population se déroulera en janvier et février 2020. Un coordonnateur communal est désigné en la personne de la secrétaire de mairie qui sera l'interlocuteur de l'INSEE et se chargera de la mise en place de l'opération et du pilotage de la collecte.

RECRUTEMENT D'UN (ou UNE) AGENT RECENSEUR

La commune recrute un agent recenseur pour la période de janvier et février 2020. Merci de vous adresser en mairie si vous souhaitez des renseignements.

Sécurisation Route des Vergers

Afin de sécuriser et d'alimenter le village en fibre optique, il convient d'aménager la route des vergers en créant un accès piétonnier et en procédant à l'enfouissement des lignes téléphoniques. Dans un premier temps, pour des raisons techniques, une demande de cession de terrains sera faite aux propriétaires riverains.

Rétrocession d'une partie du Chemin du chef-lieu à M. BRECHET

Ce point étant lié à une demande de M. Gérard Bréchet, celui-ci quitte la salle.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la V.C n° 9 "Chemin communal du Chef-lieu" qui, autrefois contournait un îlot d'habitations, se termine maintenant entre les parcelles A 1156 et A 946 qui appartiennent à M. Gérard BRECHET. A la demande de ce dernier, Monsieur le Maire questionne les membres du conseil municipal quant à une éventuelle cession du bout de ce chemin, d'une superficie d'environ 44 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avoir constaté que ce chemin n'a plus son intérêt communal, décide à l'unanimité de céder cette partie du chemin communal du Chef-lieu pour la somme de 10 €. M. Bréchet prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Il est précisé également qu'une servitude de passage au profit de la commune devra être mentionnée sur l'acte de vente.

Mise à jour du tableau des voies communales

Suite à la rétrocession de la parcelle A 1214 dénommée Rue du Clos, qui redevient communale sur une longueur de 80 mètres, il convient de mettre à jour le tableau des voies communales et d'actualiser les nouvelles dénominations ainsi qu'il suit :

	<u>Ancienne appellation</u>	<u>Longueur</u>	<u>Nouvelle appellation</u>
VC1	Chemin de Rotherens	615 m	Route des Vergers
VC2	Chemin des Fugains	750 m	Chemin des Fugains
VC3	Chemin des Prés-Communaux	1350 m	Route des Prés-Communaux
VC4	Chemin de la Mairie	125 m	Rue de la mairie
VC5	Chemin de la Fontaine	200 m	Rue de l'Arrosan
VC6	Chemin du Cimetière	100 m	Rue de l'église
VC7	Chemin d'Etable	35 m	Le vieux chemin
VC8	Chemin des Granges Bellot	70 m	Chemin Champs Hautins
VC9	Chemin du Chef-lieu	105 m	Chemin du chef-lieu
nouveau		80 m	Rue du Clos.

Participation à la pratique d'activités sportives ou culturelles pour les jeunes

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) participait financièrement aux inscriptions dans les clubs ou associations pour des activités sportives ou culturelles des enfants de 6 à 15 ans.

Le CCAS ayant été dissous en fin d'année 2018, les membres du conseil doivent se prononcer sur le maintien de cette participation ou pas.

Après en avoir délibéré, cette action est reconduite aux mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire :

- participation fixée à 20€ par enfant âgé de 6 à 15 ans, inscrit dans un club ou une association pour des activités sportives ou culturelles. Les parents doivent fournir, avant le 30 octobre 2019, une facture acquittée ainsi qu'un R.I.B.

Rentrée scolaire 2019-2020

145 élèves au total (répartis en 2 classes de maternelles et 4 de primaires) ont repris le chemin de l'école dont 33 pour la commune de Rotherens : 10 élèves en maternelles et 23 en élémentaires.

Suite à la réunion en Préfecture concernant les charges scolaires dues à la commune de La Rochette et l'éventuelle sortie du SIVU Scolaire de la nouvelle commune Val-Gelon La Rochette (fusion avec la commune de Etable) des discussions vont être engagées rapidement.

Questions diverses

Les travaux de viabilisation du terrain communal (parcelle A 389) Route sous la roche, seront réalisés conjointement avec ceux du propriétaire de la parcelle A 1064 ; un devis a été demandé aux entreprises.

Le raccordement au réseau d'assainissement en gravitaire est impossible, des pompes de relevage devront être installées (une par terrain).

Sécurisation avec marquage au sol : un devis a été demandé à la Société Proximark afin de réaliser la mise en sécurité, Route des prés-Communaux (installation d'écluses) et réfection du marquage au sol existant (Route sous la roche, route des Cavagnes, route des vergers...). Montant TTC du devis = 6 095,70 €.

Repas des aînés : il aura lieu le 15 décembre prochain. Les invitations seront envoyées ultérieurement aux bénéficiaires.

1000 ans d'histoire : Pour la réalisation de la partie consacrée à Rotherens du livre "1000 ans d'histoire de la Savoie", nous recherchons une personne bénévole et motivée afin d'aider Monsieur Maurice CLEMENT a rédigé cette édition

